

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
sgk.csss@parl.admin.ch

À l'attention :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 30 novembre 2015

12.470 Initiative parlementaire. Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison
Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 13 novembre 2015, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a approuvé un avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité. Celui-ci prévoit de relever le supplément pour soins intenses de sorte que les familles qui prennent soin, à la maison, d'enfants gravement malades ou lourdement handicapés disposent de davantage de moyens financiers leur permettant de s'octroyer une aide et, partant, d'alléger leur charge. Avec cette proposition, la commission entend améliorer la situation des familles concernées de manière ciblée.

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation ; cette procédure se déroulera **par voie électronique**. Les documents peuvent être téléchargés sur les pages Internet de la Chancellerie fédérale ou du Parlement :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#CP> ou
<http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/vernehmlassungen/Pages/default.aspx>

Le délai pour la consultation est fixé au **31 mars 2016**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien faire parvenir, au format PDF, à l'adresse suivante :

maryka.laamir@bsv.admin.ch

M. Rafael Schläpfer (rafael.schlaepfer@parl.admin.ch ; tél. 058 322 95 56), collaborateur du secrétariat de la CSSS-N, et Mme Maryka Laâmîr (maryka.laamir@bsv.admin.ch ; tél. 058 464 82 73), collaboratrice de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.



Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Président de la commission